



COMMUNICATIONS OFFICIELLES

Mai 2021

Pendant quelle période doit-on tenir les chiens en laisse ? Mais moi j'ai un petit chien, je n'ai pas besoin de le tenir ?

En cette période sensible pour la faune et les cultures, merci de tenir les chiens en laisse.

Les animaux sauvages mettent bas au printemps et au début de l'été. Des chiens non contrôlés, petits et grands, peuvent mettre en danger le succès de ces reproductions, voire tuer des animaux juvéniles et adultes.

A l'instar d'autres cantons romands, les propriétaires de chiens sont appelés à **faire preuve de vigilance et doivent tenir leur chien en laisse du 1er avril au 15 juillet** (selon l'art.2a du Règlement d'exécution de la loi du 28 février 1989 sur la faune), lors de promenades en forêt, en lisière de forêt et dans les prairies attenantes à la forêt.



Appartement de 2 pièces, 53m³, CHF 768. – (charges comprises)

Situé dans le bâtiment communal des Dents-du-Midi, au 2ème étage, orienté sud, comprenant :

- Cuisine entièrement agencée avec lave-vaisselle
- Spacieux séjour
- Chambre à coucher avec parquet
- Balcon
- Salle de bain avec baignoire
- Sans ascenseur
- Galetas et place de parc compris

Disponibilité : 15 mai 2021 ou à convenir

En cas d'intérêt, contacter le Greffe municipal au 024 466 80 41.



ATTENTION RECTO-VERSO

Postes incendie

Pour des raisons de sécurité pour l'utilisateur, le service du feu va prochainement retirer le matériel des armoires incendie présentes sur le territoire communal. Elles seront ensuite enlevées.

Les armoires installées dans les bâtiments ne sont pas concernées.



Stop lingettes dans les toilettes !

La Municipalité vous prie **de ne pas jeter vos lingettes dans les WC même si elles sont « biodégradables »**.

Cela crée des bouchons dans les canalisations d'eaux usées et un surcroît d'interventions que l'on pourrait éviter. Même biodégradable, une lingette jetée dans les WC poursuit son cheminement dans le réseau des eaux usées. Elle s'accroche dans les tuyaux, puis toutes les lingettes s'accumulent et forment des bouchons, des amas qui obstruent les canalisations, imposant de nombreuses et régulières interventions d'entretien.

A noter que le mot "biodégradable", inscrit sur certains paquets, indique qu'elle se décomposera seule mais pas avant 3 mois.



Déchetterie

Rappel : le port du masque est obligatoire à la déchetterie. Merci d'avance pour votre collaboration.

Location des salles communales

En raison de la pandémie de COVID-19, la Municipalité ne propose pas actuellement ses salles à la location.



COMMUNICATIONS OFFICIELLES

Mai 2021

Souscription communale

« Réserve des Robaleux » Millésime 2021

La Commune de Corbeyrier a le plaisir de proposer à la vente le vin de sa « Réserve des Robaleux » mis en bouteilles par les Artisans Vignerons d'Yverne.

Vous pouvez passer commande au Greffe municipal au moyen du coupon-réponse ci-dessous, jusqu'au **28 mai 2021**.

Afin de bénéficier du meilleur cru, la livraison du vin rouge se fera en septembre.

Le vin blanc sera à retirer au local de la Protection Civile, Route de Boveau 9, le **samedi 26 juin 2021 entre 10h00 et 11h30**.

La dégustation du nouveau millésime vous sera gracieusement proposée.

Si vous ne pouvez pas être présent, vous pouvez mandater une tierce personne munie de la facture acquittée.



Bulletin de souscription, à retourner au greffe, d'ici au 28 mai 2021 ou
commune@corbeyrier.ch

Nom :

Prénom :

Adresse :

N° téléphone :

Signature :

Commande : Vin rouge : bouteille à Fr. 17.20/bouteille*

Vin blanc : bouteille à Fr. 15.50/bouteille*

***les bouteilles sont emballées et vendues par carton de six**



ATTENTION RECTO-VERSO